

Lyon, le 30 janvier 2019

Décret son : En marche vers le toujours moins

Depuis le 1er octobre les salles de concerts, organisateurs de festivals, et autres programmeurs, doivent appliquer de **nouvelles règles concernant la pression sonore, et particulièrement celle des fréquences basses**. Le volume général serait divisé par 2.

Sans nier leur existence, nous rappelons que, de toutes les formes d'écoute de la musique, le concert est celle qui expose le moins son auditeur à des dommages de l'oreille interne, tout particulièrement dans les fréquences basses. **Les diffuseurs sont soucieux depuis bien longtemps de la prévention des risques et ont fait des efforts financiers conséquents pour s'équiper en limiteurs de pression acoustique.**

Le public des concerts s'expose de son plein grè, et pour son plaisir. Un certain niveau sonore, et même parfois un niveau sonore certain, fait partie intégrante de nombreuses œuvres musicales, et le respect de cette part de la création devrait aller de soi.

Ce décret est **inadapté au contexte technique des cafés concerts et autres lieux de taille modestes, ainsi qu'aux festivals**. Son application se traduirait par **une forme de censure**, de frein à la diversité musicale. Par exemple, dans un lieu de petite taille, il est impossible de baisser le niveau naturellement puissant de certains instruments comme la batterie.

Ce décret son n°2017-1244 du 7 août 2017 devant lequel le Ministre de la Culture reste parfaitement immobile, semble n'être dicté que par des considérations normatives, moralistes et hygiénistes d'un autre âge.

Les organismes professionnels comme le Prodiss et AGI-SON demandent une nouvelle

négociation avec l'Etat.

Durant cette nouvelle période d'échanges, et nous espérons que le gouvernement n'aura pas d'acouphènes, nous demandons au Maire de Lyon de suspendre les contrôles concernant le niveau sonore des cafés-concerts, salles et événements Lyonnais programmant des musiques live.

Jean-Pierre Bouchard : 3e Adjoint 1er arrondissement délégué au secteur musical et à la vie économique

« Alors je dois leur (le public) demander ne pas fumer, leur donner un verre d'eau et un préservatif, des protections d'oreilles, baisser le son, couper les graves et leur dire : vas-y, amuse toi !! ? » Guy-Pierre TURCOT

« Ce qui sort du moule, c'est tarte » Johnny ROTTEN

[CONTACT] pole-communication@manufacturedelacite.org

[SITE] www.manufacturedelacite.org

[FACEBOOK] [@manufacturedelacite](https://www.facebook.com/manufacturedelacite)

[TWITTER] [@manufacturecite](https://twitter.com/manufacturecite)